Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
15.02.2016	17.02.2016	F09316P0029

1. Intitulé du projet

REAMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DU DOMAINE SKIABLE DE CHABANON SUR LA COMMUNE DE SELONNET

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : COMMUNE DE SELONNET

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Michel GAMBERT, Maire

~~RCS~~ / SIRET : 21040203800017 Forme juridique : Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
42°b	Aménagement de piste de ski, surface terrassée : 3.6 ha
41°	Déplacement de la gare de départ du téléski Cabane, débit 300 pers/h
41°	Déplacement téléski Bassin, débit 600 pers/h
41°	Déplacement téléski Pra Milan, débit 675 pers/h

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réaménagement du front de neige de la station de ski alpin de Selonnet/Chabanon. :

- création de plateformes en pied des pistes
- déplacement des gares de départs des 3 téléskis Cabane, Bassin et Pra milan sur le font de neige, ceci entraîne une légère modification de l'axe des téléskis Bassin et Pra Milan.
- Reprofilage et raccordement de toute les pistes de ski arrivant sur le front de neige
- Création d'un secteur débutant équipé d'une remontée mécanique démontable de type tapis ou fil neige

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le réaménagement du front de neige permettra :

- De proposer un secteur d'initiation au skieurs débutants
- D'améliorer le confort et la sécurité des usagés en créant des surfaces plates à l'arrière des téléskis
- Facilité l'accès aux téléskis Bassin et Pra Milan

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux qui devraient durer 3 mois seront organisés ainsi :

- défrichement des zones de terrassement (surface : 0.3 ha)
- démontage et stockage des remontées mécaniques modifiées
- terrassement en masse du front de neige et de pistes
- engazonnement des surfaces terrassées
- Remise en place des téléskis : réimplantations des Gares, des Pylônes et des locaux de commande

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation en période hivernale des 3 téléskis

Exploitation des pistes de ski

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Demande d'Autorisation d'Aménager une Piste de ski Alpin (DAAP)

Dossier de Demande d'Autorisation d''Executer les Travaux, pour les modifications de téléski (DAET)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Code de l'urbanisme Article R473-1 Dossier de Demande d'Autorisation d'Aménager une Piste de ski Alpin

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Volume des terrassements :	34 000 m³
Surface des terrassements :	36 000 m²
Longueurs de pistes aménagées :	550 m
Longueur téléski Cabane :	275 m
Longueur téléski Bassins :	340 m
Longueur téléski Pra milan :	475 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Station de Chabanon
Lieu-dit Grande montagne
04140 SELONNET

Coordonnées géographiques[1] Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 6 ° 17 ' 34 " E **Lat.** 44 ° 20 ' 51 " N

Point d'arrivée : **Long.** 6 ° 17 ' 33 " E **Lat.** 44 ° 20 ' 31 " N

Communes traversées :

Commune de Selonnet

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [ ] Non [X]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Domaine skiable (3.3ha) et talus boisé (0.3ha)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU Commune de Selonnet approuvé le 20 juin 2013

Règlement applicable à la zone du projet US (Urbanisme + domaine skiable) et Ns (Naturelle + domaine skiable)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Modification du téléski Pra milan située à 150 m du site Natura 2000 Terrassement des pistes de ski située à 450 m du site Natura 2000
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Ré-emploie des matériaux sur site
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Ré-emploie des matériaux sur site
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les espaces agricoles (pâture) seront restitués en fin de chantier (engazonnement avec des espèces locales)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	hors risque Avalanches hors risque feu de forêt hors risque d'inondation Hors risque mouvement de terrain pour la partie aménagement de piste Risque mouvement de terrain pour la partie modification de téléski Risque Argiles, Aléas retrait-gonflement faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Circulations d'engins de terrassement lors de la réalisation de travaux Pas de puissance supplémentaires dans le cadre de l'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Circulations d'engins de terrassement lors de la réalisation de travaux Pas de puissance supplémentaires dans le cadre de l'exploitation
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Circulations d'engins de terrassement lors de la réalisation de travaux Pas de puissance supplémentaires dans le cadre de l'exploitation
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Perturbation des activités touristiques en phase chantier. réduction de l'impact par réalisation des travaux en dehors de la période d'affluence de juillet et d'août.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact car :

- il n'y a pas de modification de l'usage de la zone (domaine skiable)
- les aménagements de piste se situent sur des surfaces qui ont déjà fait l'objet de terrassement par le passé
- Les modifications des téléskis ne modifieront pas le paysage (conservation des directions)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SEZONNET le, 15 FEVRIER 2016

Signature

MAIRIE DE SEZONNET (Alpes de Haute)